

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023



Publié le **11 OCT. 2023**

COMMUNE

DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 3 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_115

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

CONVENTION DE PRÊT, DE
REPRODUCTION
D'ARCHIVES ET DE
RETRAIT PROVISOIRE
D'UN ÉLÉMENT MOBILIER
DÉPOSÉ ENTRE LA VILLE
DE CALUIRE ET CUIRE ET
LE CENTRE D'HISTOIRE
DE LA RÉSISTANCE ET DE
LA DÉPORTATION

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL,
Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme
BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M.
JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD,
Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL), Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), M.
TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), M. BALANCHE (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI
(par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. ATTAR
BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M.
AURELLE (par proc. à Mme WEBANCK)

Etai(en)t absent(s) :

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **11 OCT. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231009-D2023_115-DE

Rapport de : Frédéric JOUBERT

L'année 2023 marque le quatre-vingtième anniversaire de l'arrestation et de la mort de Jean Moulin, unificateur de la Résistance française au cours de la Seconde Guerre mondiale, survenues à Caluire et Cuire le 21 juin 1943 et dans le train qui le conduisait en Allemagne le 8 juillet 1943. Les hauts lieux de mémoire liés à la Résistance tels

que le Mémorial Jean Moulin à Caluire et Cuire proposent ainsi, pour commémorer ces événements et célébrer l'engagement de Jean Moulin, de nombreuses manifestations exceptionnelles.

C'est ainsi que le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) aménagé au n°14 de l'avenue Berthelot à Lyon 7^{ème} et administré par la Ville de Lyon propose, du 30 novembre 2023 au 26 mai 2024, une exposition consacrée à Jean Moulin. Organisée en partenariat avec le Musée de la Libération-Musée Général Leclerc-Musée Jean Moulin de la Ville de Paris et bénéficiant de prêts exceptionnels, cette exposition invitera à redécouvrir la figure de Jean Moulin à travers les témoignages et les écrits de ceux qui l'ont connu ou étudié.

Dans la perspective de cette exposition, le CHRD a formulé auprès de la Ville de Caluire et Cuire une demande de prêt d'archive. Il s'agit du bulletin municipal de Caluire et Cuire, daté d'octobre 1973 et consacré à l'inauguration du monument sculpté par Georges Salendre en hommage à Jean Moulin, installé dans la rue qui porte son nom.

Le CHRD a également demandé à pouvoir reproduire une photographie détenue par la Ville de Caluire et Cuire où figurent Laure Moulin, sœur de Jean, et André Lassagne dévoilant, le 24 juin 1973, le même monument.

En outre, par convention approuvée par délibération n°2023_019 du Conseil Municipal de Caluire et Cuire et signée le 18 avril 2023, la Ville de Lyon / CHRD a déposé au sein du Mémorial Jean Moulin de Caluire et Cuire cinq pièces de mobilier constituant le salon d'attente de la maison du Docteur Dugoujon où furent arrêtés Jean Moulin et ses compagnons le 21 juin 1943. Cette convention de dépôt, d'une durée initiale de cinq ans, ne prévoit pas la possibilité pour la Ville de Lyon / CHRD de retirer provisoirement les pièces de mobilier déposées.

Cependant, dans le cadre de l'exposition prévue du 30 novembre 2023 au 26 mai 2024, le CHRD souhaite pouvoir exposer une pièce du mobilier du salon d'attente de la maison du Docteur Dugoujon et ainsi la retirer provisoirement du dépôt effectué au Mémorial Jean Moulin de Caluire et Cuire. Il s'agit du fauteuil portant le numéro d'inventaire 2022.0.1.2

Un projet de convention a ainsi été établi entre la Ville de Caluire et Cuire et la Ville de Lyon / CHRD afin de prévoir les modalités du prêt d'archive, de reproduction d'archive et de retrait provisoire d'un élément mobilier déposé au Mémorial Jean Moulin. D'une durée correspondant à celle de l'exposition, temps d'installation et de désinstallation compris, la convention prévoit la gratuité du prêt. La Ville de Lyon / CHRD s'engage à assurer les éléments prêtés et retirés du dépôt et se charge de leur transport aller et retour.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention de prêt, de reproduction d'archives et de retrait provisoire d'un élément mobilier déposé telle qu'annexée à la présente délibération;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 11 OCT. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

